

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Préalablement à l'adoption du compte administratif, le conseil communautaire entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable sauf règlement définitif.

Le titre IV de la loi n° 2015-991 du 2 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales renforce un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice.

Cette note est découpée en trois chapitres :

I - Présentation du budget principal

II - Gestion de la dette

III - Présentation des budgets annexes

En 2017, le budget de MACS était composé du budget principal et de 15 budgets annexes : Aygueblue - pôle culinaire - transport - déchets-environnement - et 11 budgets pour les zones d'activité économique.

Chapitre I : Présentation du budget principal

A - Section de fonctionnement

1) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2017 à 36 543 902,37 € (hors report 2016).

a) Fiscalité

Les recettes fiscales se sont élevées en 2017 à 32,2 M€.

MACS a bénéficié d'un versement de rôles supplémentaires sur les différentes taxes pour 723 184 €.

L'ensemble des recettes fiscales ne sont pas disponibles pour porter les politiques publiques de MACS puisque 8,4 M€ sont reversés au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et 4,6 M€ sont reversés au titre des attributions de compensation (AC).

MACS n'est toujours pas concernée en 2017 par le prélèvement au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

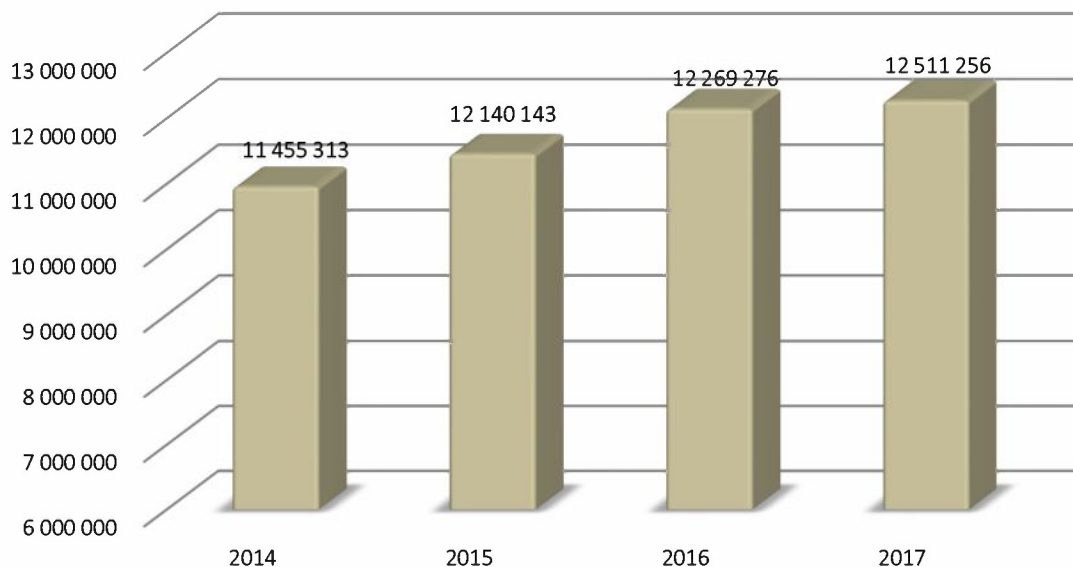
a-1 Fiscalité économique : la recette s'est élevée à 12,55 M€

Le taux de CFE est resté stable en 2017 à 25,90 %.

Les produits perçus sur la fiscalité économique en 2016 sont les suivants :

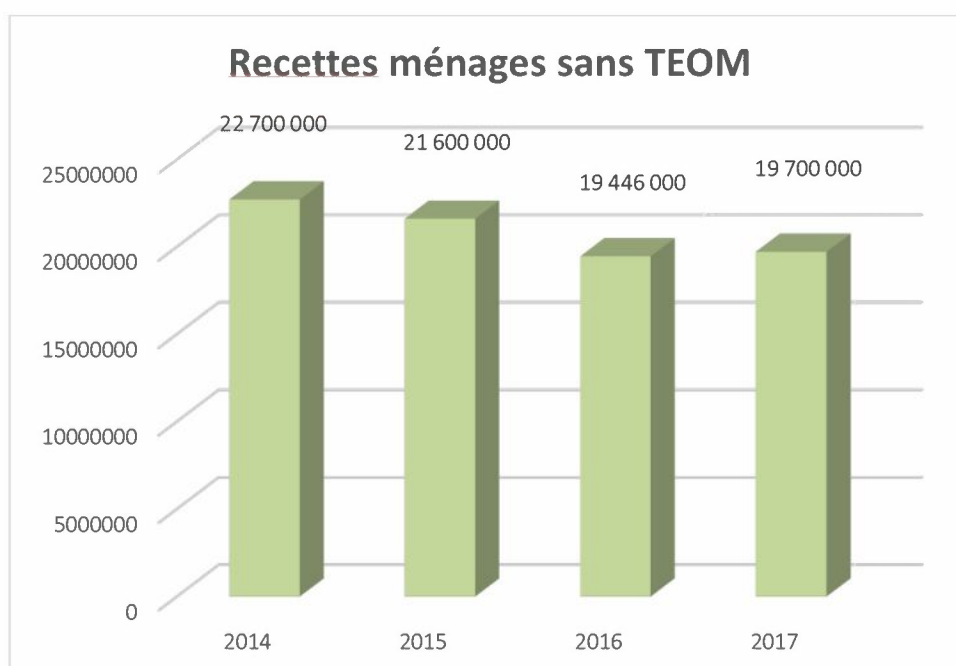
CFE : 8 M€ ;
IFER : 355 K€ ;
CVAE : 2,9 M€ ;
TASCOM : 1,3 M€.

Recettes entreprises

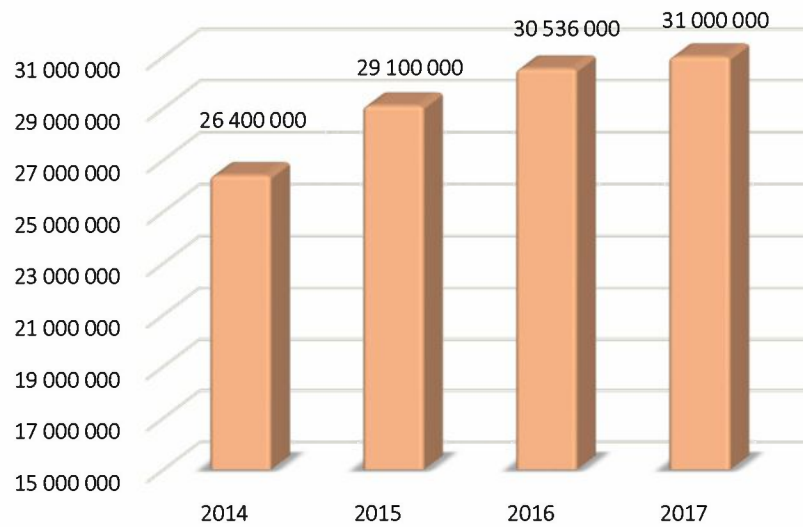


a-2 Fiscalité ménages : la recette s'est élevée à 19,7 M€

La recette s'est élevée à 31 M€ avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) encaissée sur le budget annexe déchets-environnement. Hors TEOM, le montant des recettes de la fiscalité ménages sur le budget principal est de 19,7 M€.



Recettes Ménages avec TEOM

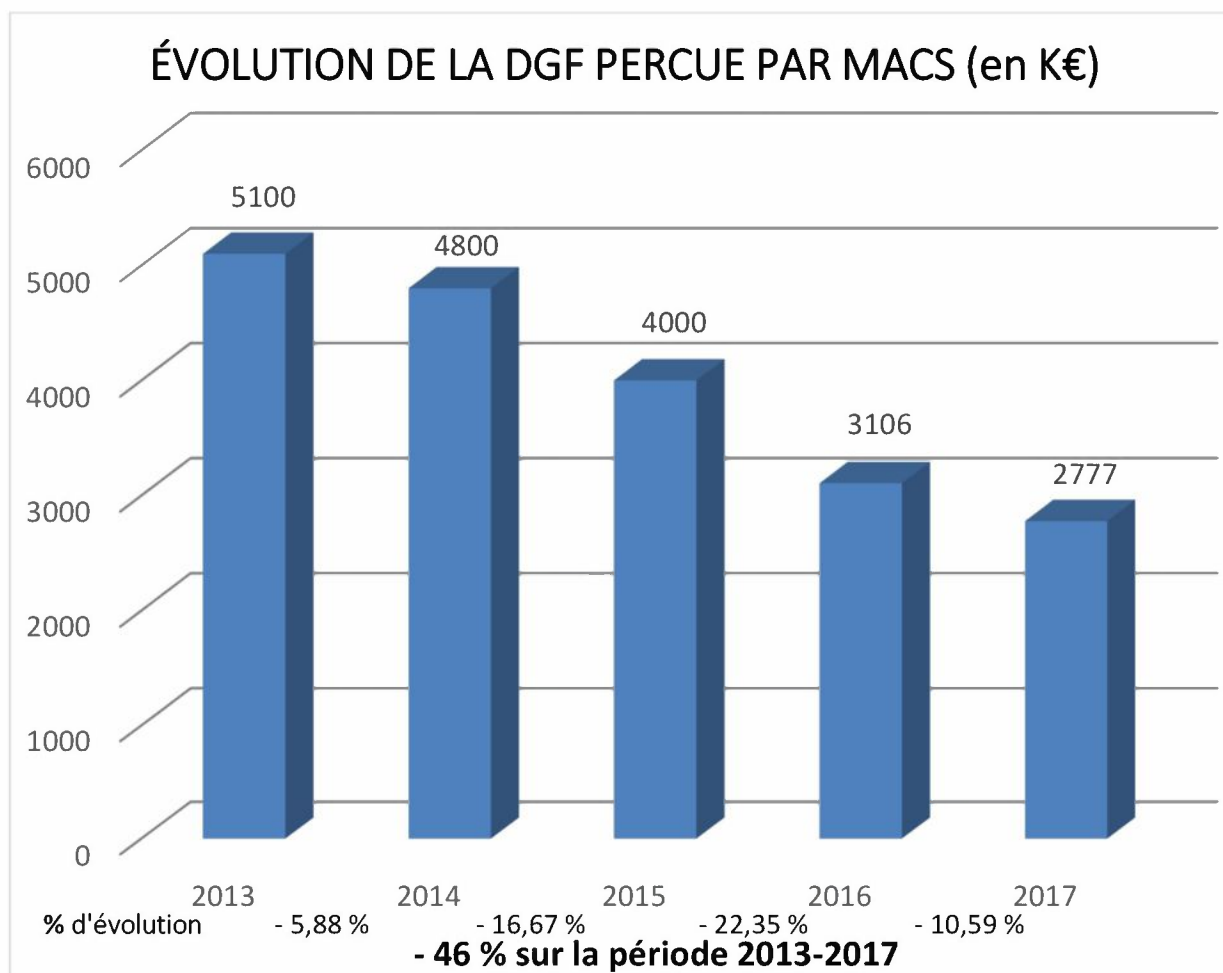


Les taux d'imposition sont restés stables en 2017 après 3 années de baisse compensant la mise en application de la TEOM.

TAXES	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	14,46%	12,68%	10,99%	9,59%	9,59%
Taxe foncière bâtie	6,97%	6,11%	5,30%	4,62%	4,62%
Taxe foncière non bâtie	24,29%	21,30%	18,46%	16,10%	16,10%

b) Dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'année 2017 a été marquée par une nouvelle baisse des dotations. La baisse de la DGF entre 2016 et 2017 représente pour MACS une diminution de recettes de 329 769 €, soit une perte cumulée depuis 2013 de 2,2 M€.



2) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2017 à 28,7 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement /population DGF 2017 (88 953 habitants) sont de 323 € /habitant.

À titre de comparaison, en 2016, ce ratio pour MACS était de 327 € /habitant.

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante : les fluides, les locations, le petit matériel, les impôts et taxes, l'entretien et la maintenance du patrimoine, du matériel, l'entretien des voies et réseaux avec le marché d'enrobé à froid, de curage et de fauchage.

Les dépenses de ce chapitre pour 2017 se sont élevées à 2 146 809,44 €, soit 6,9 % des dépenses de fonctionnement.

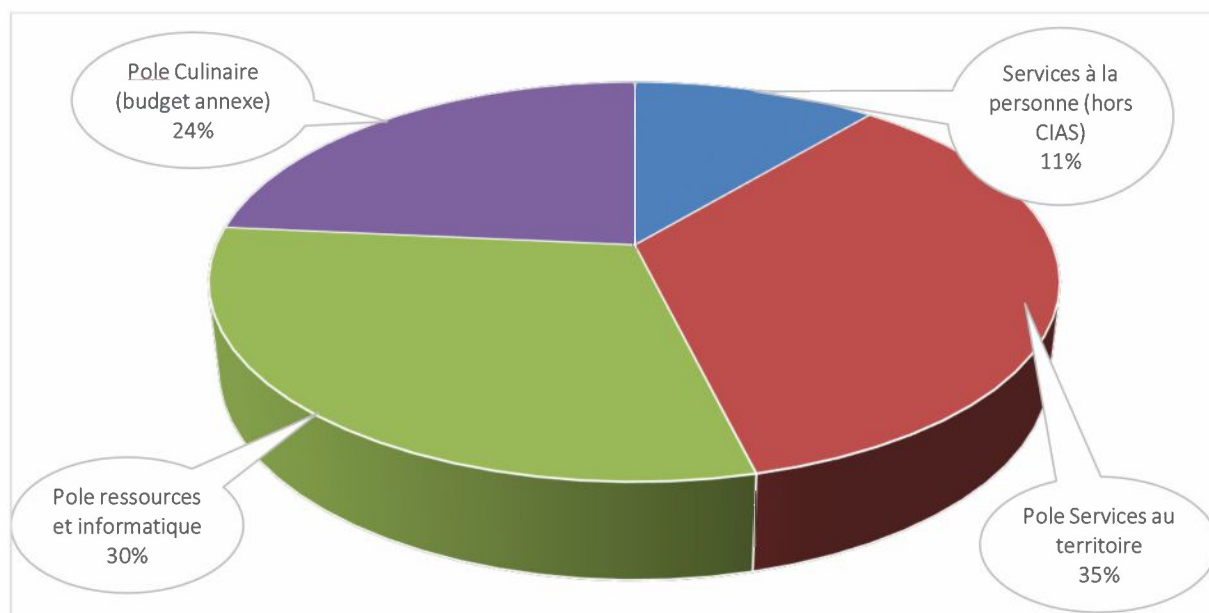
Les dépenses sur ce chapitre diminuent très légèrement de 0,6 % entre 2016 et 2017.

b) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de ce chapitre pour 2017 se sont élevées à 5 175 664,66 € soit 16,6 % des dépenses de fonctionnement.

Elles sont inférieures aux ratios d'EPCI similaires souvent compris entre 20 % et 25 %, voire supérieures à 25 %.

Répartition des charges de personnel / secteur (NB : services à la personne hors CIAS)



c) Atténuation de produits (chapitre 014)

Les dépenses de ce chapitre pour 2017 se sont élevées à 12 993 141,67 € soit 44,6 % des dépenses de fonctionnement.

- Les reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation) diminuent en 2017 compte tenu de l'actualisation des montants liée au transfert de compétence (ZAE, tourisme).
- Le reversement au fonds national de garanties individuelles de ressources (FNGIR) reste stable, à un niveau élevé de 8 418 150,00 €.

d) Charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses de ce chapitre pour 2017 se sont élevées à 6 419 987,53 €, soit 20,6 % des dépenses de fonctionnement.

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes se sont élevées à 2,125 M€. Ces participations concernent les budgets annexes transport, Aygueblue, pôle culinaire et déchets-environnement. Elles se répartissent comme suit :
 - budget Transport : 231 000,00 € ;
 - budget Aygueblue : 1 200 000,00 € ;
 - budget pôle culinaire : 100 000,00 € ;
 - budget déchets-environnement : 594 466,00 €.
- La contribution de MACS aux organismes de regroupement, aux communes membres et aux associations du territoire s'élève à 3,964 M€ en 2017. On observe une forte augmentation par rapport à 2016 (3,139 M€) qui s'explique notamment par une nouvelle subvention, d'un montant de 780 000,00 €, à l'Office de tourisme intercommunal.

Participations aux organismes de regroupement et communes membres - subventions aux associations	CA 2016	CA 2017
Conservatoire des Landes	797 001	768 318
IGECOM 40	19 778	19 778
ADACL	13 611	13 780
GIP Littoral	13 150	13 150
Syndicat mixte Landes Océanes	95 940	23 280
Syndicat mixte Atlantisud	247 698	242 265
Syndicat mixte Pédebert	18 860	
Contributions EPFL	554 757	625 899
Subvention CIAS	900 000	930 000
Subventions aux communes pour protection stationnements illicites des GDV	3 867	2 150
Subventions aux associations	474 818	1 326 000€ dont 780 000€ pour l'Office de Tourisme Intercommunal

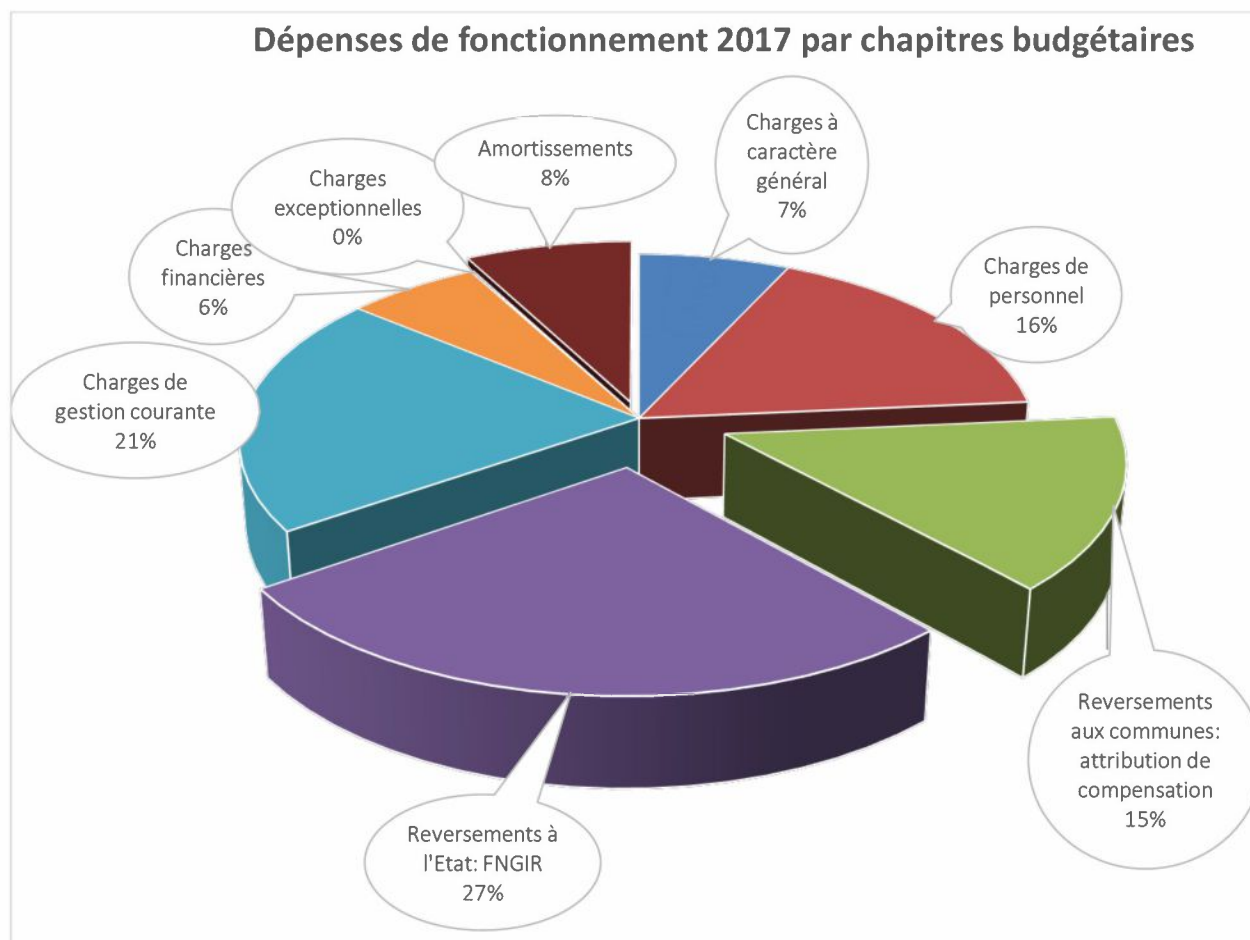
e) Charges financières (chapitre 66)

Les dépenses de ce chapitre pour 2017 se sont élevées à 1 899 686,02 €, soit 6,1 % des dépenses de fonctionnement. Ces charges intègrent en 2017, en plus des intérêts de la dette (664 K€) les indemnités de remboursement anticipé pour des emprunts ayant été renégociés.

f) Dotations aux amortissements (chapitre 68) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2017 se sont élevées à 2 392 080,50 €, soit 7,7 % des dépenses de fonctionnement.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement sur le budget principal



g) Épargne brute

L'épargne brute correspond aux dépenses réelles de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement - recettes exceptionnelles). Elle s'élève à 8,1 M€ en 2017 contre 7,7 M€ en 2016.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute (remboursement en capital de la dette + annuités EPFL). Elle est égale à 5,8 M€, contre 5 M€ en 2016.

La capacité de désendettement est égale à l'encours de la dette/épargne brute = 2,5 années (elle était de 3 années en 2016).

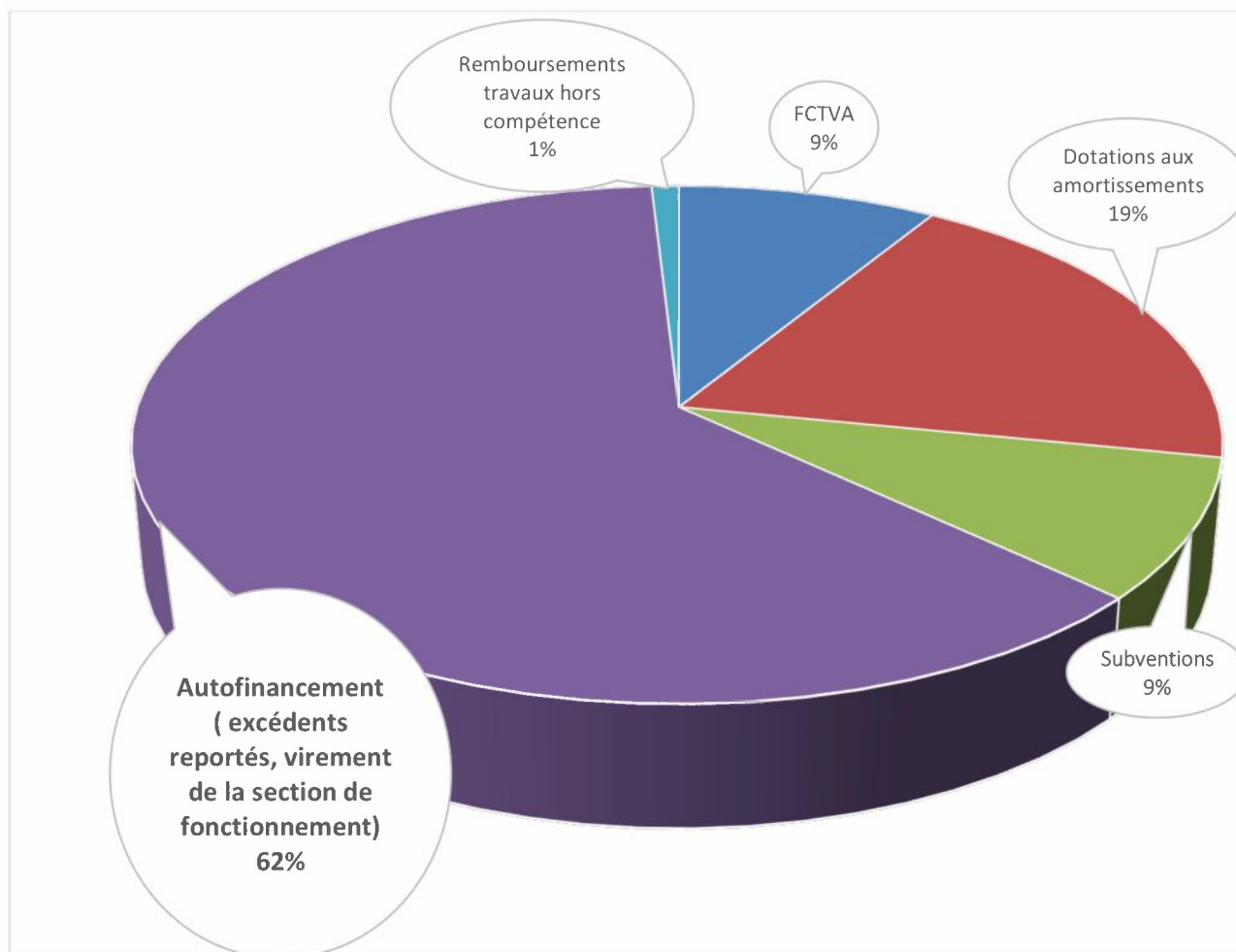
B - Section d'investissement

1) Les recettes

Les recettes d'investissement de 2017 se sont élevées à 19 618 385,41 €.

Ce montant inclut des écritures de régularisation, à hauteur de 7 229 110,76 €, correspondant au montant des emprunts renégociés. Ce montant figure également en dépenses d'investissement.

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017



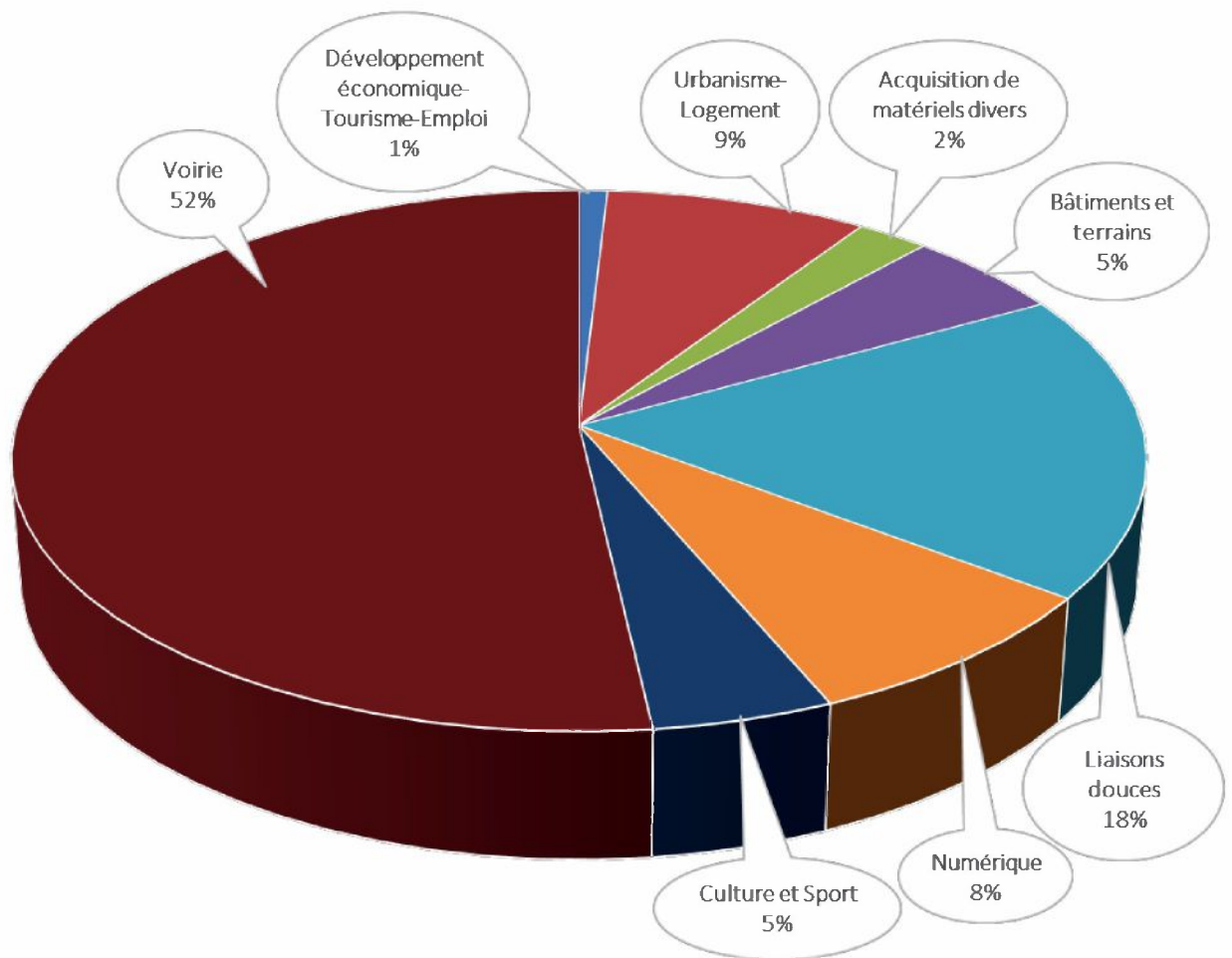
2) Les dépenses

Les dépenses d'investissement de 2017 se sont élevées à 19 275 508,96 €.

Ce montant inclut des écritures de régularisation, à hauteur de 7 229 110,76 €, correspondant au montant des emprunts renégociés, comme évoqué dans la partie « recettes ».

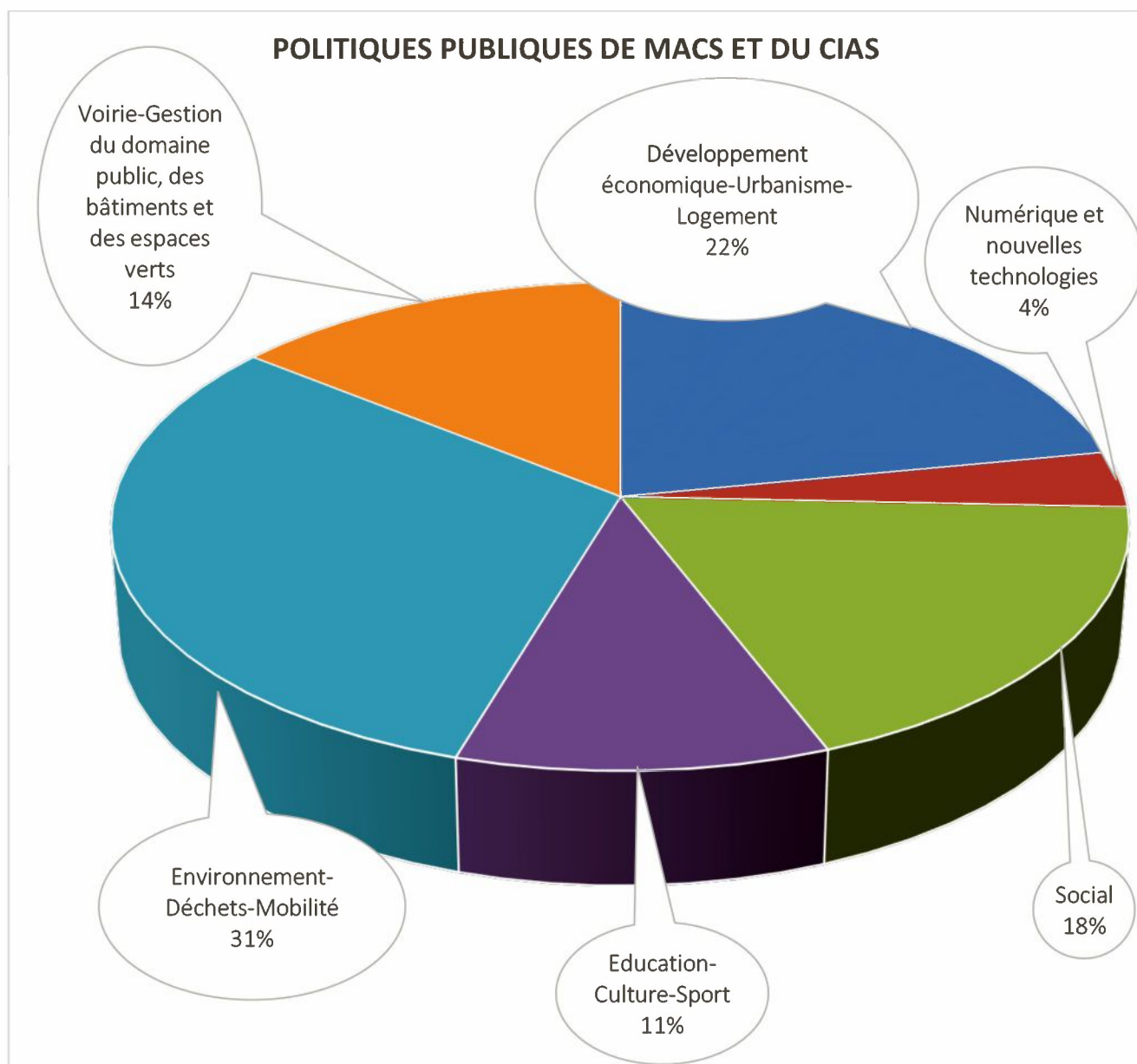
L'exercice 2017 a été marqué par une forte augmentation des dépenses de voirie (4 539 801,25 € en 2017 contre 2 721 264,67 € en 2016), et sur les liaisons douces (1 680 899,88 € en 2017 contre 1 010 391,93 € en 2016).

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2017



3) Politiques publiques 2017 tous budgets confondus :

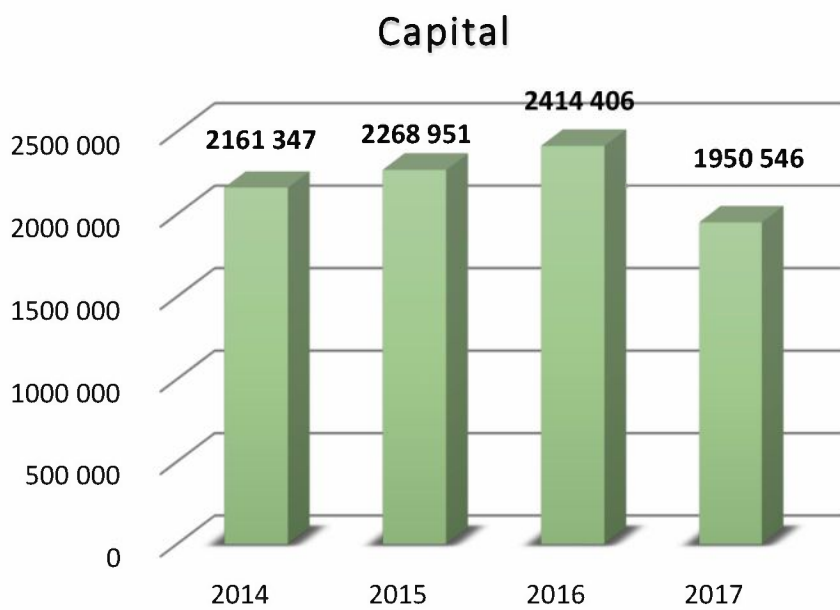
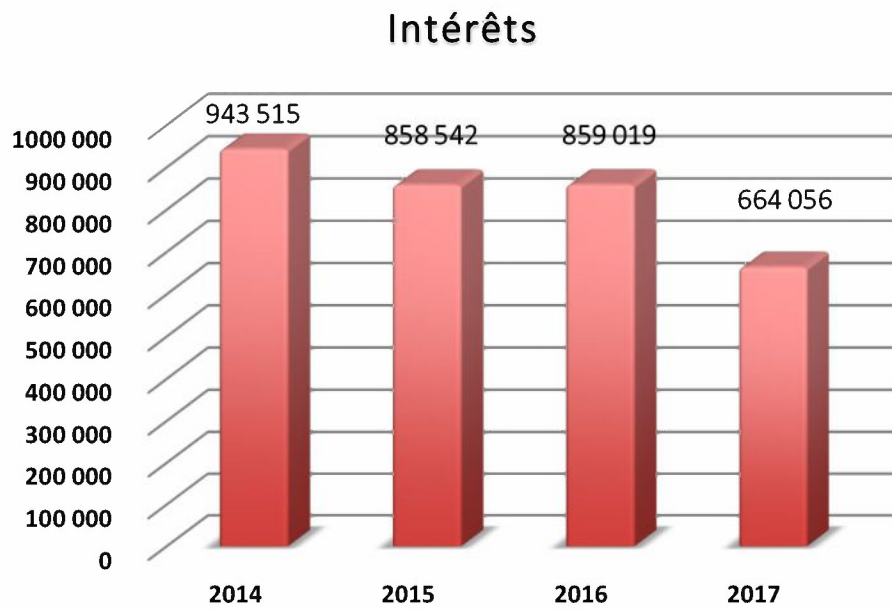
Le graphique ci-dessous synthétise la répartition en pourcentage des politiques publiques centrales de MACS en section de fonctionnement et en section d'investissement, budget principal + budgets annexes (ces derniers sont détaillés dans le chapitre 3 ci-dessous).



Chapitre II : Gestion de la dette

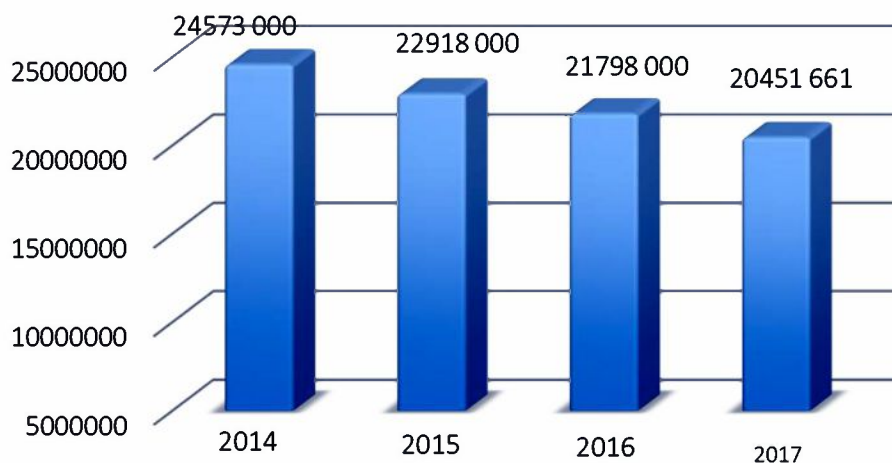
L'année 2017 a été marquée par la renégociation de 7 emprunts auprès de la Caisse d'Épargne, afin de bénéficier de taux historiquement bas. Cette renégociation aura pour effet de diminuer les charges d'intérêts. Cette diminution est visible dès 2017, avec un montant d'intérêts remboursés de 664 056 € contre 859 019 € en 2016.

Évolution de l'annuité de l'emprunt de 2014 à 2017 :

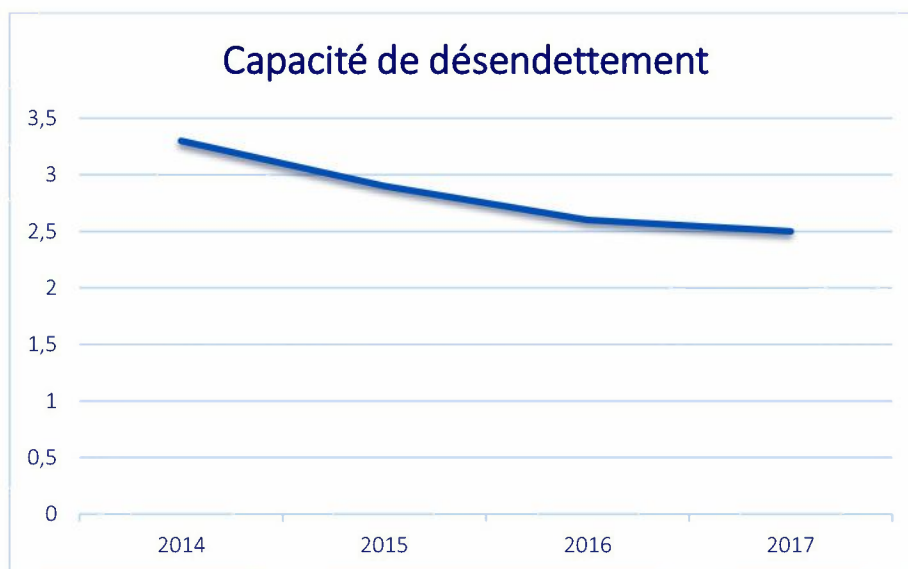


MACS n'ayant pas eu recours à l'emprunt en 2017, l'encours de la dette est à nouveau en diminution en 2017.

Encours de la dette au 31 Décembre



La capacité de désendettement de MACS au 31 décembre 2018 est de 2,5 années, en diminution constante depuis 2014.



Chapitre III : Présentation des budgets annexes

En 2017, le budget de MACS était composé du budget principal et de 15 budgets annexes : Aygueblue - pôle culinaire - transport - déchets environnement - et 11 budgets pour les zones d'activité économiques.

A) Budget déchets-environnement

1 - Section de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 11 912 448,66 €. La principale dépense est la participation de MACS au SITCOM d'un montant de 11 532 518 €, soit 97 % du budget de fonctionnement.

Ce budget est également composé des participations financières de MACS aux différents syndicats mixtes :

- 31 330,00 € pour le syndicat mixte de gestion des milieux naturels pour le marais d'Orx et l'Etang noir ;
- 2 228,19 € pour le syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born ;
- 143 996,44 € pour le syndicat mixte de rivières Côte-Sud ;
- 8 553,00 € pour le syndicat mixte du Bas Adour.

Deux recettes de fonctionnement permettent d'équilibrer ce budget annexe :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour un montant de 11 319 242,00 € ;
- la subvention d'équilibre du budget principal pour 594 466,00 €.

2 - Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement ont été constituées en 2017 par la construction d'ombrières photovoltaïques sur le site du Pôle Culinaire (198 348,74 €), une étude sur la thermographie aérienne (58 877,80 €), et des fonds de concours « transition énergétique » attribués aux communes (7 309,60 €).

B) Budget pôle culinaire

1 - Section de fonctionnement

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 4 223 059,22 M€, les charges à caractère général (2 325 424,13) représentant 55 % des dépenses de fonctionnement et sont en légère diminution (1,2 %) par rapport à 2016.

L'alimentation constitue la dépense la plus importante de ce chapitre pour 1 670 486,14 €, soit 72 % des dépenses de ce chapitre.

Le coût de l'électricité est en baisse grâce au nouveau marché aquitain.

Nous observons une baisse des dépenses de fourniture de petits équipements.

Les frais de maintenance ont diminué de 17 %.

Les remboursements aux communes membres des frais de portage des repas ont diminué de 11 %, du fait de la diminution du montant remboursé par repas (1,10 € contre 1,40 €) à partir du mois de mars 2017.

Sont en augmentation les achats de fournitures d'entretien, les achats de denrées, les locations mobilières et l'entretien des biens mobiliers.

Les charges de personnel (1 627 745,18 €) représentent 39 % des dépenses de fonctionnement du budget annexe.

Les charges financières se sont élevées à 49 853,15 €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 219 268,86 €.

Deux recettes de fonctionnement permettent d'équilibrer ce budget annexe :

- la vente des repas et du portage pour un montant de 4 417 455,82 €, stable par rapport à 2016, soit 90 % des recettes de la section de fonctionnement,
- la subvention d'équilibre du budget principal est de 100 000 € en 2017.

2 - Section d'investissement

Les principales dépenses en 2017 sont l'acquisition d'équipements divers (chariots, operculeuse, coupe légumes, évaporateurs chambre froide...) pour un montant total de 126 150,26 €.

Le remboursement du capital de l'emprunt représente une dépense d'un montant de 86 033,49 €.

C) Aygueblue

1 - Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2017 à 1 320 614,16 €. Elles connaissent une légère baisse (1 %) par rapport à 2016.

La principale dépense sur ce budget annexe est la contribution forfaitaire versée au délégataire d'un montant de 562 112,50 €, qui comprend notamment la prise en charge des cours de natation pour les scolaires.

Il est à noter que dans les charges financières (chapitre 66), les indemnités de remboursement anticipé sont d'un montant de 106 127,75 € et sont liées à la renégociation de certains emprunts en 2017.

La principale recette de ce budget annexe provient de la subvention d'équilibre du budget principal (1 200 000,00 €), qui permet d'équilibrer à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.

2 - Section d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé pour 2017 à 756 574,04 €.

L'année 2017 a été marquée par un diagnostic énergétique sur le bâtiment et par des travaux d'aménagement extérieur, le remplacement des ballons d'eau chaude et de la boule à vagues, pour un montant total de 273 512,56 €.

Les recettes d'investissement sont composées de la récupération du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et des dotations aux amortissements.

D) Transport :

1 - Section de fonctionnement

La principale dépense de ce budget est la participation de MACS à la SPL Trans-Landes pour un montant de 1 764 317,23 €, soit 88 % des dépenses de fonctionnement.

La principale recette est constituée par le versement transport d'un montant de 1 797 594,45 €, en forte augmentation par rapport à 2016 (+ 207 651,56 €). Cet écart est dû à une compensation de l'Etat en 2017 pour la baisse de recettes induite depuis 2016 par le passage des contributeurs de 11 à 9 salariés.

Les ventes de tickets aux voyageurs sont d'un montant de 44 602,83 €

La subvention d'équilibre du budget principal est en 2017 de 231 000,00 €.

2 - Section d'investissement

La section d'investissement est essentiellement composée de travaux d'amélioration du réseau Yégo, l'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité, la réalisation de pôle d'échange intermodal (Saint-Vincent de Tyrosse et Soustons).

E) Budgets annexes des zones d'activités économiques de MACS

Il existe 11 budgets annexes de ZAE de MACS en 2017 :

- la ZAE de MACS à Josse
- la ZAE de MACS à Magescq ;
- la ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2 ;
- la ZAE de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse Terreblanque
- la ZAE de MACS à Capbreton ;
- la ZAE de MACS à Soustons ;
- la ZAE de MACS à Saubrigues ;
- la ZAE de MACS à Bénesse-Maremne ;
- la ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3 ;
- la ZAE de du Marlé à Tosse (budget créé en 2017) ;
- les ZAE communales aménagées (budget créé en 2017).